



Chères et chers Collègues,

L'intérêt général est au cœur de mes préoccupations et j'ai toujours aimé œuvrer pour les causes auxquelles je crois.

Au cours de mes études, j'ai fondé l'Union des fédéralistes européens de l'ULB et organisé des conférences données par des personnalités telles que Simone Veil et Antonino Caponnetto (magistrat à l'origine de la création du pool antimafia de Palerme).

Au Barreau de Bruxelles, j'ai essentiellement traité des dossiers de droit pénal et de droit social.

J'ai travaillé au sein d'un cabinet ministériel, où j'ai entre autres exercé les fonctions de directeur de cabinet adjoint. J'étais notamment en charge des négociations syndicales avec le secteur non-marchand.

C'est en 2010 que je suis entré en magistrature. Je suis actuellement premier substitut à l'Auditorat du travail de Bruxelles.

Je me suis beaucoup investi au Conseil consultatif de la magistrature. Après quelques années comme suppléant, j'en suis devenu président. Suite à des circonstances difficiles et vu le souhait des membres de l'institution, j'en suis redevenu président (en qualité de « *faisant fonction* »). Les membres du CCM et moi avons fait entendre la voix de la magistrature sur des questions importantes (comme le statut social, la discipline, l'autonomie de gestion), en partenariat avec les associations de magistrats du pays.

J'aimerais, à présent, m'investir au sein du Conseil supérieur de la Justice.

Mes Collègues de la liste ASM et moi avons défini les 5 axes qui devraient, selon nous, guider l'action du futur CSJ (voir le lien ci-après : <https://asm-be.be>). Ces axes sont d'égale importance mais j'aimerais insister sur certains d'entre eux.

Le CSJ est l'une des institutions les mieux placées pour défendre l'indépendance de la Justice. Celle-ci est remise en cause dans plusieurs pays d'Europe. Parce qu'elle est un des piliers de la démocratie, le CSJ ne devra pas hésiter, si nécessaire, à prendre des positions fortes sur ce terrain.

Par ailleurs, le CSJ devra être attentif à la question des moyens alloués à la Justice. Si ces derniers ne sont pas à la hauteur des défis, il est impossible que les institutions judiciaires exercent correctement leurs missions.

Enfin, le CSJ est une institution paritaire et un lieu de rencontre entre la magistrature et la société civile. Il devra, plus que jamais, être un lieu de dialogue. Car seul le dialogue permet de réelles avancées.

Cordialement,

Fabrizio Walter ANTIOCO